



# Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain

## AVIS PUBLIC

Est par les présentes données aux contribuables de la Municipalité, par le soussigné, secrétaire-trésorier, qu'il y aura lors de l'assemblée régulière qui se tiendra le **13 octobre 2020** à 19 h la présentation de la dérogation mineure ci-dessous dont le conseil municipal prendra en considération.

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

**Matricule 6415 76 0098, 811, chemin Caron, DRL200319**

#### **Régularisation des marges de recul du bâtiment principal**

ATTENDU QUE le demandeur, est propriétaire du matricule 6415 76 0098, situé sur le lot 5237035, faisant partie du cadastre officiel du Québec, présente une demande de dérogation mineure portant le numéro DRL200319).

ATTENDU QUE le propriétaire désire régulariser les marges de reculs du bâtiment principal existant afin de pouvoir vendre la propriété.

ATTENDU QUE qu'un certificat de localisation a été produit par l'arpenteur Nadeau & Fournier portant la minute 10260 où il y est mentionné que le positionnement du bâtiment principal ne respecte pas les marges de reculs de l'époque et actuelles.

ATTENDU QUE la marge de recul au cours d'eau est de 20 m et que le bâtiment principal est actuellement localisé à 17,77 m et 17,79 m de la ligne des hautes eaux débutantes à la cote 201,9 m. Le bâtiment est donc dérogoire de 2,23 m et 2,21 m.

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment est déjà construit et que le propriétaire désire régulariser son titre de propriété afin de vendre celle-ci.

CONSIDÉRANT QU' à l'époque aucun certificat d'implantation n'était requis lors de la demande du permis de construction.

CONSIDÉRANT QU' un permis de construction a été délivré lors de la construction de ce bâtiment.

EN CONSÉQUENCE les membres du conseil municipal rendront une décision concernant la demande du requérant en considérant les recommandations et analyses du comité consultatif en urbanisme.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

\*\*\*\*\*

Donné à Notre-Dame-de-Pontmain, ce vingt-neuf (29<sup>e</sup>) jour de septembre deux mille vingt (2020).

Sylvain Langlais,  
Secrétaire-trésorier

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé, en affichant une copie à l'endroit désigné par le conseil, entre 8 h et 16 h, le 29 septembre 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce vingt-neuf (29<sup>e</sup>) jour de septembre deux mille vingt (2020).



---

Sylvain Langlais  
Secrétaire-trésorier